

ETIQUETTE DU PRODUIT

Etiquetage (d'usage ou ce)

Symboles :

Phases R :

Phases S :

ETIQUETAGE DE TRANSPORT :

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION DE LA SOCIETE / ENTREPRISENom du produit : **CLEAN DALLE**

Utilisation commerciale : DETERGENT SPECIAL HEXDALLE

Fournisseur :

Nom raison sociale :

France CONSTRUCTION

ZA du Palyvestre

Lot N°

83400 HYERES

Tel : 04.94.00.35.30 ou 04.94.04.94.94

Fax : 04.94.00.35.31 ou 04.94.00.95.95

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**PREPARATION :** mélange de tensios – actifs et de sels alcalins.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS**Principaux dangers :****Effets néfastes sur la santé :****Effets sur l'environnement :** Rejet du produit à l'état pur déconseillé.

4. PREMIERS SECOURS**En cas de contact avec les yeux :** important : laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes en gardant les yeux ouverts. Si irritation, consulter un ophtalmologiste.**En cas de contact avec la peau :** laver à l'eau, retirer les vêtements souillés. Consulter un médecin si des irritations apparaissent.**En cas d'ingestion :** ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

5 . MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction :**

- Recommandés : poudre – mousse.
- Contre-indiqués : eau
-

Dangers spécifiques :**Méthodes particulières d'intervention :** en cas d'incendie, refroidir les récipients avec de l'eau.**Protection des intervenants :** masque.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Port de gants et lunettes.

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit PUR se déverse à l'égout.

Méthodes de nettoyage : Récupérer le plus possible, ou utiliser de l'absorbant.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

- Mesures techniques : Précautions d'usage.
- Précautions : Hygiène des lieux de travail..
- Conseils d'utilisation : Produit alcalin.

Stockage :

- Mesures techniques : Prendre les précautions d'usage.
- Conditions de stockage : A l'abri du gel, emballages fermés.
- Matières incompatibles : Oxydants forts.
- Matériaux d'emballage : A éviter : FER
- Températures limites de stockage : +5°C / +40°C
-

8. CONTROLE DE L' EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :

Paramètres de contrôle :

Equipements de protection individuelle :

- Protection respiratoire :
- Protection des mains : gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit pur.
- Protection des yeux : lunettes de protection en cas de projection.
- Protection de la peau autres que les mains :

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :

- | | | |
|-----------|---|----------------|
| - forme | : | liquide à 20°C |
| - couleur | : | jaune paille |
| - odeur | : | aminée |

Valeur du PH (deg. C)	:	11.90 +- 0.10 à l'état pur
Température de décomposition	:	
Point d'éclair	:	
Température d'auto-inflammation	:	produit à base d'eau : ininflammable
Caractéristiques d'explosivité	:	
Pression de vapeur	:	
Densité de vapeur	:	
Masse volumique	:	à 20°C : 1010 KG/M3
Solubilité	:	totale dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	:	
Matières à éviter	:	Oxydants forts, acides, halogènes.
Produits de décomposition dangereux	:	

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Toxicité aiguë	:	Pas de données
Effets locaux	:	
Sensibilisation	:	
Toxicité chronique	:	
Toxicité à long terme	:	
Effets spécifiques	:	

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Mobilité	:	Produit très mobile dans le sol.
Persistance / dégradabilité	:	Biodégradable à plus de 90%.
Bioaccumulation	:	
Ecotoxicité	:	Peut être toxique pour les organismes aquatiques par son alcalinité.
Autres	:	

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION

Décret 87 1055 du 24.12.1987 (JO du 30.12.1987)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT : NON CLASSE AU RTMDR

TRANSPORT ONU N°	R.T.M.D.R	RID/ADR	IMDG MARITIME	OACI AERIEN
CLASSE				
GROUPE CHIFFRE PAGE				
ETIQUETTE (s)				
CODE DANGER				
CODE MATIERE				

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Règlementations françaises : (arrêté du 21.12.90) directive 88/379 CEE du 7.06.88

16. AUTRES INFORMATIONS

- Date d'émission de la fiche : 12.02.03

" cette fiche complète les notices techniques d ' utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu ' elle contient sont basés sur l ' état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.

Ils sont donnés de bonne foi. L ' attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu ' un produit est utilisé à d ' autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l ' utilisateur de connaître et d ' appliquer l ' ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l ' utilisation qu ' il fait du produit.

L ' ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées à simplement pour but d ' aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent.

Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s ' assurer que d ' autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités " .

PROTECTION DE LA POPULATION : Hygiène alimentaire

- conforme au décret n°73 138 du 12.02.1973 : produit de nettoyage des matériaux au contact d'aliments.